

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGITTE-DE-LAVAL**

Session ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 11 décembre 2006, à 20 heures, à l'église sise au 1, rue du Couvent.

Sont présents : **Michel Cochrane, district 1**
 Antonio Fortier, district 2
 Yvon Hudon, district 3
 Gilbert Thomassin, district 4
 Harmel L'Écuyer, district 5
 Raphaël Brassard, district 6

Formant quorum sous la présidence de *Monsieur Pierre Vallée, maire*.

Est aussi présent le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Gaétan Bussières.

353-06 Ouverture de la session ordinaire

À 20 heures, Monsieur le maire Pierre Vallée déclare l'ouverture de la session ordinaire.

354-06 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. le conseiller Harmel L'Écuyer et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que ci-dessous rédigé :

Ordre du jour

1. Ouverture de la session ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de la session ordinaire du 13 novembre 2006 et des séances spéciales du 27 novembre et du 6 décembre 2006.
4. Dépôt du rapport sur les indicateurs de gestion de l'année 2005
5. Période de questions
6. Confirmation de la réception et de la prise de connaissance du rapport sur l'état des structures municipales
7. Annulation du solde résiduaire du règlement d'emprunt n° 469-04
8. Convention d'adhésion à AccèsD Affaires
9. Autorisation d'intégration de folios à AccèsD Affaires
10. Autorisation de signature auprès de la caisse Desjardins de Beauport – Trésorière adjointe
11. Octroi de contrat – Vérification de l'exercice se terminant le 31 décembre 2006
12. Dépôt des soumissions pour la vidange, le transport et la disposition des boues de fosses septiques et octroi du contrat

Affaires nouvelles :

13. Protocole d'entente avec l'École nationale des pompiers du Québec

14. Adoption des conditions de travail – pompiers
15. Nomination : conseiller responsable des loisirs
16. Levée de la session ordinaire

Adoptée

355-06 Adoption des procès-verbaux de la session ordinaire du 13 novembre 2006 et des séances spéciales du 27 novembre et du 6 décembre 2006

Il est proposé par M. le conseiller Yvon Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers que les procès-verbaux de la session ordinaire du 13 novembre 2006 et des séances spéciales du 27 novembre et du 6 décembre 2006 soient adoptés et signés.

Adoptée

356-06 Dépôt du rapport sur les indicateurs de gestion de l'année 2005

Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport sur les indicateurs de gestion de l'année 2005.

357-06 Période de questions

Monsieur le maire Pierre Vallée invite les citoyens et citoyennes présents à poser leurs questions.

Les questions ont portées sur :

- Vidange des installations septiques
- Protocole d'entente avec l'École nationale des pompiers

358-06 Confirmation de la réception et de la prise de connaissance du rapport sur l'état des structures municipales

Considérant la réception du rapport sur l'état des structures municipales;

Considérant que chaque élu a eu copie du dit rapport et qu'il en a pris connaissance.

Il est proposé par M. le conseiller Raphaël Brassard et résolu à l'unanimité du conseil :

Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution;

Qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministère des Transports du Québec.

Adoptée

359-06

Annulation du solde résiduaire du règlement d'emprunt n° 469-04

Attendu que la Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval a entièrement réalisé l'objet du règlement n° 469-04 à un coût moindre que celui prévu initialement;

Attendu que le coût réel des travaux s'élève à 148 923 \$;

Attendu que le financement permanent de cette somme a été effectué;

Attendu que pour payer une partie du coût des travaux la Municipalité a approprié un solde disponible au montant de 6 887,34 \$ tel que prévu au règlement;

Attendu qu' il existe un solde de 11 133 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par la ministre des Affaires municipales et des Régions qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Attendu qu' il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt n° 469-04 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt.

Il est par conséquent proposé par M. le conseiller Gilbert Thomassin et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le montant de la dépense du règlement n° 469-04 soit réduit de 175 000 \$ à 148 923 \$ et de l'emprunt du règlement n° 469-04 soit réduit de 153 151 \$ à 142 018 \$;

Que le montant de l'emprunt du règlement n° 469-04 soit réduit de 153 151 \$ à 142 018 \$;

Qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et des Régions.

Adoptée

360-06

Convention d'adhésion à AccèsD Affaires

Il est proposé par M. le conseiller Yvon Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le membre adhère au service AccèsD Affaires ainsi qu'aux sous-services définis au formulaire « AccèsD Affaires – Dossier entreprise » offerts par la Caisse Desjardins de Beauport.

Que la convention d'adhésion et les autres documents requis ou utiles au service AccèsD Affaires s'appliquent nonobstant toute convention relative au fonctionnement des folios et des comptes, toute résolution relative aux opérations, aux signatures ou tout autre document de même nature en possession de la caisse où les folios et comptes sont détenus;

Que Gaétan Bussièrès soit désigné administrateur principal et Marie-Josée Deslongchamps soit désignée administrateur adjoint aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'ils soient investis de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin;

Que Gaétan Bussières et/ou Pierre Vallée soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, toute convention d'adhésion et tout autre document requis ou utile à cette fin;

Que Gaétan Bussières et/ou Pierre Vallée soient autorisées, au nom du membre, à apporter en tout temps des modifications à la convention d'adhésion et à tout autre document relatif au service AccèsD Affaires.

Adoptée

361-06

Autorisation d'intégration de folios à AccèsD Affaires

Il est proposé par M. le conseiller Yvon Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le titulaire consente à ce que le ou les folios qu'il détient à la Caisse Desjardins de Beauport, soient intégrés au service AccèsD Affaires de la Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval;

Que les modalités de fonctionnement décrites au formulaire « AccèsD Affaires – Dossier entreprise » de la Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval s'appliquent nonobstant toute convention relative au fonctionnement des folios et des comptes désignés au formulaire « Accès D – Dossier entreprise », toute résolution relative aux opérations, aux signatures ou tout autre document de même nature en possession de la caisse où les folios et comptes sont détenus;

Que Gaétan Bussières soit désigné administrateur principal et Marie-Josée Deslongchamps soit désignée administrateur adjoint aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'ils soient investis de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin;

Que la Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval et les représentants qu'elle aura dûment désignés soient autorisés à effectuer des opérations au ou aux folios au moyen du service AccèsD Affaires, nonobstant toute convention relative au fonctionnement du ou des folios, toute résolution relative aux opérations, aux signatures ou tout autre document de même nature en possession de la caisse ou des caisses où le ou les folios et comptes sont détenus;

Que Gaétan Bussières ou Pierre Vallée soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis ou utile pour donner plein effet aux présentes.

Adoptée

362-06

Autorisation de signature auprès de la Caisse Desjardins de Beauport – Trésorière adjointe

Considérant que le départ de madame Josée Délisle;

Considérant que madame Marie-Josée Deslongchamps a été embauchée comme trésorière adjointe;

Il est proposé par M. le conseiller Yvon Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'extraire la signature de madame Josée Délisle auprès de la Caisse Desjardins de Beauport ;
- que madame Marie-Josée Deslongchamps soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval les documents se rapportant aux placements temporaires ainsi que les virements entre les folios de cette même municipalité à l'exception des chèques déboursés, après approbation du directeur général et secrétaire-trésorier.

Adoptée

363-06 Octroi de contrat – Vérification des exercices se terminant le 31 décembre 2006

Il est proposé par M. le conseiller Harmel L'Écuyer et résolu à l'unanimité des conseillers :

- Qu'un mandat au coût maximal de 10 240 \$ (excluant toutes les taxes) soit accordé à la firme Mallette dont la place d'affaire est située au 3075, chemin des Quatre-Bourgeois, Sainte-Foy, (Québec) G1W 5C4, pour la vérification des livres de la Municipalité pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2006.

Adoptée

364-06 Dépôt des soumissions pour la vidange, le transport et la disposition des boues de fosses septiques et octroi du contrat

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les soumissions reçues pour la vidange, le transport et la disposition des boues de fosses septiques. Les bordereaux de soumission du scénario retenu sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Tableau des résultats en fonction du calcul prévu au devis pour déterminer le plus bas soumissionnaire (taux moyen par fosse)

N ^o	NOMS	SCÉNARIO « A » CONTRAT 2 ANS	SCÉNARIO « B » CONTRAT 4 ANS
1.	SANI-CHARLEVOIX INC.	67,676 \$	65,926 \$
2.	GAUDREAU ENVIRONNEMENT INC.	81,708 \$	80,692 \$

Il est proposé par M. le conseiller Harmel L'Écuyer et résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'octroyer le contrat pour la vidange et la disposition des boues de fosses septiques au plus bas soumissionnaire conforme soit à l'entreprise SANI-CHARLEVOIX INC. selon le scénario « A » (contrat de 2 ans) joint à la présente résolution;
- que le contrat porte sur la période du 1^{er} mai 2007 au 30 avril 2009.

Adoptée

Affaires nouvelles

365-06 Protocole d'entente avec l'École nationale des pompiers du Québec

Il est proposé par M. le conseiller Antonio Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que M. le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé, par les présentes, à signer et à reconduire, pour et au nom de la Municipalité, avec l'École nationale des pompiers du Québec, un protocole d'entente pour que soient dispensés les programmes de formation.

Adoptée

366-06 Adoption des conditions de travail – pompiers

Considérant que des négociations ont été entreprises depuis le début de l'année 2006 relativement au renouvellement des conditions de travail des pompiers de la Municipalité;

Considérant qu' une entente est intervenue entre les parties en ce mois de décembre 2006;

Considérant que les parties sont d'accord à signer la convention de travail des pompiers s'échelonnant sur une période de quatre (4) ans;

Il est proposé par M. le conseiller Yvon Hudon et résolu à la majorité des conseillers :

- que considérant que des négociations ont été entreprises depuis le début de l'année 2006, relativement au renouvellement des conditions de travail des pompiers de la Municipalité, que les parties sont d'accord à signer la convention de travail des pompiers, que ce conseil adopte la dite convention de travail;
- que le conseil autorise MM. le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer la convention de travail des employés;
- que cette convention soit signée pour une période de quatre (4) ans, soit jusqu'au 31 décembre 2010.

Adoptée

367-06 Nomination : conseiller responsable des loisirs

Il est proposé par M. le conseiller Yvon Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer M. le conseiller Raphaël Brassard soit nommé conseiller responsable des loisirs en remplacement de M. le conseiller Gilbert Thomassin.

Adoptée

368-06

Levée de la session ordinaire

À 20 h 21, M. le conseiller Gilbert Thomassin propose la levée de la session.

Adoptée

PIERRE VALLÉE,
Maire

GAÉTAN BUSSIÈRES
Directeur général et secrétaire-trésorier

Dépôt des soumissions – appel d’offre pour la vidange, le transport et la disposition des boues de fosses septiques dans la municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval

Bordereau de soumission – résumé / Sani-Charlevoix

Scénario	Prix unitaire – contrat 2 ans Scénario « A »	Prix unitaire – contrat 4 ans Scénario « B »
Scénario # 1	66.48	64.99
Scénario # 2	69.47	67.33
Scénario # 3	72.11	74.09
Scénario # 4	PRIX UNITAIRE PAR FOSSE POUR UNE VIDANGE SÉLECTIVE : 86.00 PRIX UNITAIRE PAR FOSSE POUR UNE VIDANGE COMPLÈTE : 97.25	PRIX UNITAIRE PAR FOSSE POUR UNE VIDANGE SÉLECTIVE : 102.11 PRIX UNITAIRE PAR FOSSE POUR UNE VIDANGE COMPLÈTE : 103.08
Scénario # 5	40.00	42.00
Scénario # 6	30.00	30.00
Scénario # 7	160.00	165.00
Scénario # 8	3.00 / KL	3.00 / KL

Prix unitaire – contrat 2 ans	Formule	Total :	Prix unitaire – contrat 4 ans	Formule	Total :
Scénario # 1 : <u>66.48 \$</u>	X 60 %	39,888 \$	Scénario #1 : <u>64.99 \$</u>	X 60 %	38,994 \$
Scénario # 2 : <u>69.47 \$</u>	X 40 %	27,788 \$	Scénario # 2 : <u>67.33 \$</u>	X 40%	26,932 \$
Total :		67,676 \$	Total :		65,926 \$

Bordereau de soumission – résumé / Gaudreau

Scénario	Prix unitaire – contrat 2 ans Scénario « A »	Prix unitaire – contrat 4 ans Scénario « B »
Scénario # 1	78.62	77.62
Scénario # 2	86.34	85.30
Scénario # 3	90.80	89.71
Scénario # 4	PRIX UNITAIRE PAR FOSSE POUR UNE VIDANGE SÉLECTIVE : 86.50 PRIX UNITAIRE PAR FOSSE POUR UNE VIDANGE COMPLÈTE : 94.97	PRIX UNITAIRE PAR FOSSE POUR UNE VIDANGE SÉLECTIVE : 86.00 PRIX UNITAIRE PAR FOSSE POUR UNE VIDANGE COMPLÈTE : 97.25
Scénario # 5	9.22	9.15
Scénario # 6	50.00	48.95
Scénario # 7	148.41	147.35
Scénario # 8	3.58 / KL	3.58 / KL

Prix unitaire – contrat 2 ans	Formule	Total :	Prix unitaire – contrat 4 ans	Formule	Total :
Scénario # 1 : <u>78.62 \$</u>	X 60 %	47,172 \$	Scénario #1 : <u>77.62 \$</u>	X 60 %	46,572 \$
Scénario # 2 : <u>86.34 \$</u>	X 40 %	34,536 \$	Scénario # 2 : <u>85.30 \$</u>	X 40 %	34,12 \$
Total :		81,708 \$	Total :		80,692\$